LE CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES : UN OUTIL D'APPRENTISSAGE, D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉVALUATION

François RICHERME
Centre Culturel Français de Cluj, Attaché de coopération pour le français

Drd. Eva DELCEA
Centre Culturel Français, Chargée de mission Delf scolaire

Résumé

Le CECR est un outil sur lequel se base actuellement l'élaboration de programmes de langues vivantes en Europe visant notamment l'approche actionnelle de celles-ci. En même temps, il définit une échelle de niveau visant les quatre compétences (production et intéraction orale, production écrite, compréhension de l'oral, compréhension des écrits) pour permettre de mieux établir le progrès des apprenants, mettant en place une nouvelle forme d'évaluation de la performance.

Introduction

A l'heure où l'Europe gomme ses frontières, l'homme vit dans une société de plus en plus cosmopolite. Il est souvent forcé, dans son travail ou ses loisirs, à communiquer dans d'autres langues que sa langue maternelle. Les échanges commerciaux et les accords passés entre les états étant de plus en plus importants, il utilise plus souvent, au travail, une langue « internationale » qui n'est ni la sienne, ni celle de son interlocuteur. Mais amené à voyager pour affaires, il se doit de connaître quelque peu la langue et la culture des personnes qu'il rencontre. La communication devient donc aujourd'hui un enjeu de taille dans notre société et l'homme doit y être préparé.

L'un des objectifs du Conseil de l'Europe est d'améliorer la communication entre les personnes venant de différents pays d'Europe, car elle « facilite la mobilité et les échanges », « favorise la compréhension réciproque et renforce la coopération »[1]. Un outil qui aide à mettre en place une politique linguistique éducative commune et qui en donne plus de transparence et de lisibilité à l'échelle européenne était alors nécessaire. Il a vu le jour en 2000 et son influence grandit chaque année au sein des politiques nationales : il s'agit du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).*

[1] Conseil de l'Europe, *Un cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Strasbourg, 2000, p. 4.

BDD-A23649 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 00:55:15 UTC)

Notre exposé présentera dans un premier temps les enjeux de l'apprentissage d'une langue étrangère et l'implication de longue date du Conseil de l'Europe en faveur de la promotion des langues.

Dans un second temps, nous montrerons les nouveautés et les changements apportés par le CECR dans le processus d'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des langues.

Des enjeux pour apprendre des langues

L'apprentissage d'une ou même plusieurs langues est devenu de nos jours une nécessité et les système scolaires européens s'y sont globalement adaptés. En Roumanie, au début des années 90, l'élève apprenait une première langue étrangère à partir de la cinquième (11 ans) ; aujourd'hui, il peut le faire dès la deuxième (7 ans) voire même à la maternelle. Apprendre une langue étrangère fait partie des enseignements fondamentaux de l'école : au-delà de la compétence linguistique, l'élève découvre comment d'autres communiquent, pensent, vivent et se découvre un peu mieux lui-même. Apprendre une langue, c'est sortir de sa culture que l'on considère comme *la culture* afin de s'ouvrir sur celle de l'autre, c'est « sortir d'une vision égocentrée », c'est « penser une autre pensée », précise T. Trebbi[2] (2003). C'est le début d'un long cheminement qui amène l'apprenant vers la tolérance. C'est ainsi que l'apprentissage de langues étrangères participe à l'éducation globale des futurs citoyens de l'Europe. La citoyenneté européenne nécessite une implication dans la vie politique et sociale européenne et ne doit être en aucun cas gênée par un manque de compétence linguistique. L'apprentissage d'une langue doit passer par l'acquisition de trois compétences de base : la compétence purement linguistique, la compétence interculturelle mais aussi, l'« apprendre à apprendre les langues étrangères », c'est-à-dire le développement de l'autonomie de l'apprenant.

L'apprentissage d'une langue étrangère a lieu la plupart du temps à l'école, mais doit se poursuivre tout au long de la vie. Pour cela, le futur citoyen doit apprendre à gérer seul la continuité de son apprentissage afin, non seulement de ne pas perdre ses acquis, mais aussi de les faire progresser. Le rôle de l'école est de promouvoir « l'autonomie comme condition préliminaire à un apprentissage efficace tout au long de sa vie » indique D. Little[3] (2003), rapportant une idée développée dès 1979 par H.Holec pour le Conseil de l'Europe.

[2] Carton, Francis & Riley, David, « Vers une compétence plurilingue », in Le français dans le monde – Recherche et applications, numéro spécial juillet 2003, Paris, CLE internationale, 2003, p. 102.
[3] Carton, Francis & Riley, David, « Vers une compétence plurilingue », in Le français dans le monde – Recherche et applications, numéro spécial juillet 2003, Paris, CLE internationale, 2003, p. 110

BDD-A23649 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 00:55:15 UTC)

Promotion d'une politique linguistique cohérente au sein de l'Europe

Le Conseil de l'Europe[4] porte depuis très longtemps un intérêt tout particulier à la question des langues. Dès 1954 avec le texte fondateur de la Convention culturelle européenne, le Conseil de l'Europe suggère de promouvoir l'étude des langues et annonce déjà les premiers échanges d'étudiants entre universités.

Il serait quelque peu indigeste d'énumérer tous les textes écrits sur ce sujet : nous n'en retiendrons que quelques-uns. Ils témoignent tous d'une volonté de promouvoir les langues et le respect des cultures européennes, et d'ajuster une politique linguistique commune pour qu'elle soit cohérente en Europe :

- En 1992 paraît la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui prévoit de faire entrer ces langues dans les systèmes scolaires en tant que langues enseignées ou langues d'enseignement de l'école primaire à l'université, ce qui est le cas en France pour le créole et le corse notamment.
- En 1997, lors de la déclaration finale du 2ème sommet du Conseil de l'Europe, les chefs d'Etats affirmaient le rôle prépondérant des langues dans la construction d' « une société plus libre, plus tolérante et plus juste, fondée sur la solidarité, des valeurs partagées et un héritage culturel » (cité par Byram & Beacco, 2003)
- En 2000 voit le jour *Le Cadre Européen Commun de Référence (CECR)*, un instrument qui vise un rapprochement des enseignements des langues en Europe. Il a donné lieu à l'élaboration d'un *Portfolio Européen des Langues (PEL*) que l'on considère comme étant « un passeport linguistique » de l'apprenant.
- *Le Guide de l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe* qui a été conçu en 2003 pour harmoniser les politiques linguistiques éducatives en Europe. Il explique avec précision les visées d'une politique commune et propose des pistes précises pour sa mise en œuvre. Il est l'aboutissement d'une réflexion menée depuis des années par les professionnels et tient compte de nombreuses études réalisées précédemment pour le conseil de l'Europe. C'est un travail de longue haleine, finalisé par J.C. Beacco et M. Byram, mais qui a nécessité le travail d'un grand nombre d'experts européens en la matière.

L'Europe est un espace multilingue et multiculturelle. Pour des raisons professionnelles, économiques ou personnelles, les citoyens européens deviennent plus mobiles et sont amenés

[4] Institution ayant pour objectif de « favoriser en Europe un espace démocratique et juridique commun », le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 états membres, soit la quasi totalité du continent européen.

BDD-A23649 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 00:55:15 UTC)

à vivre sur une période plus ou moins longue loin de leur pays d'origine. Savoir s'adapter à la culture et à la langue du pays d'accueil n'est pas chose aisée. C'est pourquoi l'Europe doit former des citoyens plurilingues, c'est-à-dire, des citoyens qui connaissent les langues mais aussi les cultures de plusieurs pays d'Europe, qui tissent des liens entre les langues qu'ils parlent déjà et celles qu'ils apprennent, et soient autonomes dans l'apprentissage d'une langue. Cette notion même de plurilinguisme est au centre du Cadre européen commun de référence et « met l'accent sur le fait que, au fur et à mesure que l'expérience langagière d'un individu dans son contexte culturel s'étend de la langue familiale à celle du groupe social puis à celle d'autres groupes (que ce soit par apprentissage scolaire ou sur le tas), il ne classe pas ces langues et ces cultures dans des compartiments séparés mais construit plutôt une compétence communicative à laquelle contribuent toute connaissance et toute expérience de langue et dans laquelle les langues sont en corrélation et interagissent. [...] Des partenaires peuvent, par exemple, passer d'une langue ou d'un dialecte à l'autre, chacun exploitant la capacité de l'un et de l'autre pour s'exprimer dans une langue et comprendre l'autre.»[5]. Être plurilingue ne signifie donc pas parler parfaitement plusieurs langues mais être capable à des niveaux divers de compréhension et d'expression, de communiquer dans plusieurs langues étrangères, notamment dans celle de son voisin européen.

Besoin d'un outil pour une politique linguistique européenne commune

Evelyne Rosen évoque dans son ouvrage intitulé *Le point sur le Cadre européen commun de référence pour les langues,* le cas d'un étudiant écossais, plurilingue, qui, il y a quelques années, décide de passer différents diplômes de langue afin de les faire valoir sur son Curriculum vitae. Mais l'employeur, à la lecture du CV, est confronté à un problème : ne connaissant pas les compétences exactes visées par chacun des diplômes, il lui est impossible de définir finement le niveau de langue du candidat. Il n'en a qu'une idée vague, une appréciation générale du type « bon niveau en espagnol, assez bon en français ». Il lui faudra donc évaluer lui-même, lors de l'entretien d'embauche s'il a besoin d'une évaluation précise, le niveau de son interlocuteur.

C'est parce qu'il n'existe aucun lien entre les différents diplômes de langue étrangère qu'ils sont difficilement lisibles. Et indiquer sur son CV les diplômes obtenus ne suffit pas à faire connaître précisément son niveau de langue.

Ce problème met en exergue l'insuffisance de concertation dans ce domaine entre les pays européens. Comment stimuler plus de communication ? Il faudrait un outil de référence

[5] *Ibid*., p. 11.

BDD-A23649 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 00:55:15 UTC)

sur lequel s'appuyer, qui fasse l'unanimité en Europe et qui pour cela soit le fruit de la réflexion de tous.

En novembre 1991, le Conseil de l'Europe organise en Suisse un symposium intergouvernemental sur le thème « Transparence et cohérence dans l'apprentissage des langues en Europe : objectifs, évaluation, certification ». Le bilan fait part de la nécessité de créer un cadre européen commun de référence pour l'apprentissage et l'enseignement des langues à tous les niveaux afin de :

- promouvoir et faciliter la coopération entre les établissements d'enseignement de différents pays
- asseoir sur une bonne base la reconnaissance réciproque des qualifications en langues
- aider les apprenants, les enseignants, les concepteurs de cours, les organismes de certifications et les administrateurs de l'enseignement à situer et à coordonner leurs efforts[6].

Ce cadre permettrait le rapprochement, l'harmonisation des techniques pédagogiques dans l'apprentissage, l'enseignement et évaluation des langues dans les systèmes éducatifs européens.

Pour répondre aux objectifs fixés par le Conseil de l'Europe, ce cadre doit être suffisamment **exhaustif** en fournissant une liste des compétences individuelles (savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-apprendre) et communicatives que l'apprenant doit acquérir ; **transparent**, afin d'être facilement compréhensible pour tout lecteur ; **cohérent**, en évitant toute contradiction interne.

Ces caractéristiques prennent appui sur les conclusions tirées du symposium du 1991 dont le Cadre puise ses sources.

Les Caractéristiques du CECR

Le Cadre européen commun de référence pour les langues est un ouvrage plutôt théorique. Il offre cependant des références à tout enseignant qui veut dynamiser son cours et le rendre plus proche des besoins de l'apprenant, mais aussi aux concepteurs de programmes et de manuels de langues. Il apporte notamment des idées nouvelles sur les étapes de la démarche d'apprentissage et propose une réflexion autour de l'évaluation.

[6] *Ibid*., p. 11-12.

BDD-A23649 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 00:55:15 UTC)

L'approche actionnelle

Le CECR enrichit l'approche communicative déjà consacrée dans la didactique des langues par une approche actionnelle. L'apprentissage des langues est envisagé comme une préparation à une utilisation active de la langue pour communiquer[7]. C'est une approche par tâches à réaliser dans différents contextes de la vie quotidienne.

L'approche communicative prépare l'apprenant à communiquer dans la langue du pays d'accueil lors des courts séjours et met l'accent sur la compétence linguistique, faisant de l'apprenant un « étranger de passage ».

L'approche actionnelle vise à en faire un « acteur social à part entière », capable de s'adapter et de s'intégrer effectivement dans un autre pays d'Europe. Dans cette approche, la compétence linguistique ne suffit plus : l'apprenant doit aussi être capable de gérer les interactions auxquelles il est confronté tous les jours (saluer et répondre à un salut en vouvoyant ou tutoyant son interlocuteur) ou connaître les règles de structuration et organisation de différents types de textes (comment construire un texte argumentatif ou une synthèse). Il s'agit là de la compétence pragmatique. L'apprenant doit savoir utiliser la langue correctement dans les différentes situations de la vie quotidienne (faire les courses, téléphoner, demander des renseignements, etc.). Il s'agit là de la compétence sociolinguistique, peut-être la plus subtile, la plus proche de la composante culturelle de la langue car elle implique notamment la connaissance des règles de politesse, indispensable pour établir un véritable échange. Seule l'utilisation de la langue en contexte, « en action », peut faire acquérir ces compétences-là.

Les 3 niveaux communs de référence

Dès 1975, « The threshold level » pour la langue anglaise, suivie en 1976 de son équivalent pour le français, le « niveau seuil[8] » sont crées par le Conseil de l'Europe. Ce niveau de référence définit l'ensemble « des connaissances et aptitudes qu'un apprenant doit acquérir pour pouvoir s'affirmer de manière simple mais efficace en tant qu'individu dans un environnement étranger, en ne se contentant pas de "*survivre*", par exemple, en accomplissant les formalités liées à un voyage, mais en s'efforçant de communiquer à ceux qu'il rencontre en voyant en eux, non pas seulement des "*guides*" des "*commerçants*" ou des "*fonctionnaires*",

[7] Evelyne Rosen, *Le point sur le Cadre européen commun de référence pour les langues*, Paris, CLE international, coll. Didactique des langues étrangères, 2006, p. 17.
[8] Daniel COSTE, *Un niveau-seuil. Systèmes d'apprentissage des langues vivantes par les adultes*, Strasbourg, Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, 1976.

BDD-A23649 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 00:55:15 UTC)

mais aussi des êtres humains dont il arrive à comprendre, apprécier - voire partager - les préoccupations et le mode de vie. » explique Daniel Coste.

Le niveau seuil décliné par la suite dans bien d'autres langues induit la création d'autres niveaux de compétences (inférieurs et supérieurs) et influence la conception de méthodes et l'élaboration de programmes.

Le CECR s'inscrit dans la continuité. Il définit une échelle à 6 niveaux, intégrant le niveau seuil. Il définit ces niveaux de façon assez générale (voir tableau à suivre), puis par aptitude langagière (écouter, parler, lire, s'exprimer oralement, prendre part à une discussion), mais elles sont ensuite développées beaucoup plus précisément, par descripteurs de compétences, pour chaque niveau (A1 : pour s'exprimer oralement en continue – peut utiliser des expresions et des phrases simples pour décrire son lieu d'abitation et les gens qu'il connait[9] ; A2 : pour s'exprimer oralement en continue – peut utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples sa famille et d'autres gens, ses conditions de vie, sa formation et son activité professionnelle actuelle ou récente[10]).

Les six niveaux sont respectivement :

- A1 : niveau introductif ou de découverte
- A2: niveau intermédiare ou de survie
- B1 : niveau seuil (défini en 1976)
- B2: niveau avancé ou utilisateur indépendant
- C1 : niveau autonome
- C2 : maîtrise

On note que cette classification fait apparaître 3 niveaux généraux :

- le niveau A de l'utilisateur élémentaire,
- le niveau B de l'utilisateur indépendant,
- le niveau C de l'utilisateur expérimenté.

Le tableau ci-dessous rapporte l'échelle globale des niveaux de compétences telle qu'elle est décrite dans le CECR et donne une idée des performances attendues de la part de l'apprenant pour chacun d'entre eux :

	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites ou orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.

[9] *Référentiel et contenus d'apprentisage du FLE*, Alliance française de Paris, 2004, p. 13.
[10] *Ibid*., p. 35.

BDD-A23649 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 00:55:15 UTC)

UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohérence du discours.
UTILISATEUR INDÉPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontreés en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors des tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant-par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc.- et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Tableau 1 – Niveau commun de compétences – Échelle globale[11]

Dans un autre tableau, le CECR précise les niveaux en fonction des 4 compétences linguistiques de base (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale et expression écrite), l'expression orale se divise en 2 actes de langage qu'il est intéressant de noter : s'exprimer oralement en continue et prendre part à une conversation.

Dans l'établissement d'un niveau de compétences, le nombre de tâches que l'apprenant est capable de réaliser correctement du point de vue linguistique et pragmatique est pris en compte. Jusqu'au B1, le niveau seuil, le sens prime sur la forme (grammaire, orthographe, …) ; à partir du niveau avancé (B2), les deux vont de pair, ce qui se comprend aisément. Le

[11] CECR, op. cit., p. 25.

BDD-A23649 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 00:55:15 UTC)

CECR présente les situations, les thèmes et les objectifs de prise de parole (participer à une conversation, à un débat) et les performances attendues (argumenter de manière convaincante) pour chaque niveau en particulier. Et ces compétences, performances, savoirs et savoir-faire attendus sont toujours énoncés de façon positive (les formulations de l'échelle globale en témoignent à juste titre).

Si l'élaboration des niveaux de compétence est un point très important du CECR, bien d'autres points y sont pourtant abordés, notamment celui de l'évaluation.

Vers une évaluation positive des langues

L'évaluation est la finalité de tout processus d'apprentissage. C'est donc une étape incontournable par laquelle l'apprenant doit passer. Dans le domaine des langues, cette évaluation peut prendre la forme des certifications « internationales ». En effet, aujourd'hui, les diplômes de langues se sont adaptés au niveau du CECR.

Les diplômes de langue anglaise (Cambridge certificates) ont modifié leur contenu afin de valider le B2 par le « First Certificate of English » ou le C1 avec l' « Advanced Certificate of English ».

Même chose pour la langue espagnole : le DELE, Diploma en espanol lengua extranjera, certifie que les niveaux B1 (*nivel inicial*), B2 (*intermedio*) et C1 (*superior*) et vient de créer le *nivel A1*.

Pour le français, le CECR a stimulé la création de 6 diplômes, directement déduits des 6 niveaux de compétence : les épreuves du DELF (A1, A2, B1, B2) et du DALF (C1 et C2) sont conçues par le Centre Internationale d'Etudes Pédagogiques (CIEP).

Finalement, tous les diplômes et certifications délivrés actuellement dans la plupart des pays européens sont harmonisés par rapport aux niveaux du CECR. Cela offre plus de lisibilité et de transparence à ces documents.

Chaque année, les centres de langues accueillent un grand nombre de personnes désireuses d'obtenir un de ces diplômes pour faire valoir leurs compétences linguistiques à différents moments de leur vie, étudiante ou professionnelle (remplir un dossier de bourse ou de projet européen, partir travailler à l'étranger, participer à des conférences, avancement en carrière etc.).

Ces diplômes se déclinent parfois en une version dite « junior » qui s'adresse plus directement aux collégiens et lycéens. Les épreuves visent alors les mêmes compétences mais sont adaptées aux centres d'intérêts des apprenants. En Roumanie, cette version junior est organisée par les Centres culturels français et les Alliances françaises mais aussi, une fois par

BDD-A23649 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 00:55:15 UTC)

an par quelques lycées à section bilingue, sous-couvert du service de coopération éducative de l'Ambassade de France.

La version Delf'Prim, créée par le CIEP il y a 2 ans, a déjà vu le jour dans une dizaine de pays d'Europe et touche les écoliers de 8 à 12 ans.

L'harmonisation des diplômes à l'échelle européenne est certes importante mais elle draine surtout une autre idée de l'évaluation. Le correcteur des épreuves, à l'aide de sa grille de correction, évalue ce dont le candidat est capable. Il ne sanctionne plus la faute en enlevant des points mais accorde du crédit à toute réussite. L'approche en est donc changée, l'évaluation est dite « positive », et tout professeur préparant son élève aux épreuves se doit de l'évaluer dans cet esprit-là.

Evaluer dans l'esprit du CECR, c'est donc attribuer des points. Voici un exemple de grille d'évaluation :

Peut demander ou donner quelque chose à quelqu'un, comprendre ou donner des instructions simples sur des sujets concrets de la vie quotidienne.	0	0.5	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4

Delf junior : Grille d'évaluation de la production orale, niveau A1

Le correcteur lit de la gauche vers la droite, autrement dit il lit dans le sens d'attribuer des points. Cette manière d'évaluer est très encourageante et motivante pour l'apprenant. En Roumamie, de plus en plus d'enseignants adoptent cette nouvelle approche, plus stimulante, pour leurs élèves ainsi que pour eux-mêmes car elle offre une image réelle des résultats de leur travail.

Conclusion

Le Cadre européen commun de référence a apporté en moins de 10 ans, des changements notables dans les politiques linguistiques des états européens. Petit à petit, les programmes nationaux de langues étrangères s'adaptent à ce cadre même si le processus prend souvent du temps.

Dans le système scolaire roumain, la version révisée en 2008 des programmes scolaires pour l'apprentissage du français, propose des objectifs qui orientent les enseignants vers une « approche actionnelle ». De plus, le Delf scolaire passé au sein même des établissements scolaires, attire de plus en plus d'élèves chaque année en Roumanie (1465 en 2009) et pousse les professeurs à adapter leur pédagogie pour mieux y préparer leurs élèves.

BDD-A23649 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 00:55:15 UTC)

Il semble que le Cadre européen de référence réponde aux attentes du Conseil de l'Europe et tende vers la finalité attendue : l'émergence d'une idée de la citoyenneté européenne, centrée sur le plurilinguisme dans un espace multilingue et multiculturel.

Bibliographie

Conseil de l'Europe, *Un cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Strasbourg, 2000.

Alliance Française, *Référentiel des contenus d'apprentissage du Fle en rapport avec les six niveaux du Conseil de l'Europe à l'usage des enseignants de Fle*, Paris, 2004.

Carton, Francis & Riley, David, *Vers une compétence plurilingue*, Le Français dans le monde – Recherche et applications. 2003

Coste, Daniel, *Un niveau-seuil. Systèmes d'apprentissage des langues vivantes par les adultes*, Strasbourg, Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, 1976.

Rosen, Evelyne, *Le point sur le Cadre européen commun de référence pour les langues*, Paris, CLE international, coll. « Didactique des langues étrangères », 2006.

Tagliante, Christine, *L'évaluation et le Cadre européen commun*, Paris, CLE international, coll. « Techniques et pratiques de classe », 2005.

BDD-A23649 © 2009 Editura Universităţii „Petru Maior"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 00:55:15 UTC)